

ACP/28/065/12 [Final]

Sipopo, le 14 décembre 2012

**7^{ème} SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT ACP
SIPOPO, GUINEE EQUATORIALE**

13 - 14 DECEMBRE 2012

DECLARATION DE SIPOPO

*"L'AVENIR DU GROUPE ACP DANS UN MONDE EN MUTATION: DEFIS ET
OPPORTUNITES"*

7^{EME} SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT ACP
SIPOPO, GUINEE EQUATORIALE
13 - 14 DECEMBRE 2012

DECLARATION DE SIPOPO

Préambule

*Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP), réunis pour notre septième Sommet à Sipopo (Guinée équatoriale) les 13 et 14 décembre 2012 autour du thème : « **L'avenir du Groupe ACP dans un monde en mutation : défis et opportunités** »,*

- A. **Réaffirmant** notre profond attachement aux objectifs et principes énoncés dans l'Accord de Georgetown créant le Groupe des Etats ACP, et la Charte des Nations Unies ;
- B. **Conscients** de l'identité propre du Groupe ACP qui, avec ses soixante-dix-neuf Etats membres ayant en commun des caractéristiques culturelles, historiques et économiques spécifiques, est la plus vaste organisation formelle et structurée de pays en développement du monde, dont l'espace géographique s'étend sur trois continents ;
- C. **Convaincus** que l'unité et la solidarité entre nos États permettront d'assurer à notre Groupe un avenir dans un monde en mutation caractérisé par des défis et des opportunités, et **déterminés** à créer les conditions nécessaires pour faire de notre Groupe un acteur influent de la gouvernance économique et politique mondiale ;
- D. **Nous fondant sur** les engagements pris lors des précédents Sommets tenus à Libreville, Santo Domingo, Nadi, Maputo, Khartoum et Accra ;
- E. **Reconnaissant** que les États ACP sont des partenaires qui partagent une responsabilité fondamentale pour l'éradication de la pauvreté, le développement durable, ainsi que leur insertion harmonieuse et progressive dans l'économie mondiale ;
- F. **Attentifs** aux bouleversements politiques et aux recompositions géopolitiques qui ont marqué le contexte international ces deux dernières années et qui traduisent l'aspiration permanente des peuples à la paix, à la démocratie, à la justice, à la liberté et au bien-être socioéconomique ;
- G. **Considérant** que depuis notre dernier Sommet tenu à Accra (Ghana) les 2 et 3 octobre 2008, le monde a connu des crises dans les domaines économique, financier et sociopolitique qui ont constitué autant d'obstacles à la marche de nos Etats vers le progrès économique et social ;

Déclarons ce qui suit :

Paix, sécurité, stabilité et bonne gouvernance dans les Etats et régions ACP

1. **Nous reconnaissons** que le développement durable ne peut être réalisé que dans un environnement de paix, de stabilité, de sécurité, de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit; **nous reconnaissons** en outre la nécessité de remédier, dans l'esprit de solidarité ACP, aux causes profondes de certaines situations de conflit et d'instabilité dans nos Etats et régions à travers le dialogue politique intra-ACP et conformément aux principes et aux objectifs énoncés dans l'Accord de Georgetown.
2. A cet égard, **nous nous engageons** à mener activement, en collaboration avec la communauté internationale, des actions concrètes tendant à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité.
3. **Nous nous engageons** en outre à améliorer l'opérationnalité du « *Cadre et des Principes généraux pour un dialogue intra-ACP renforcé* » dont le Groupe ACP s'est doté pour contribuer à la prévention et au règlement des différends apparaissant entre nos Etats ou en leur sein.
4. **Nous nous réjouissons** des évolutions positives qui ont récemment mis fin à de longues périodes d'insécurité et d'instabilité politique dans certains de nos Etats et **nous convenons** de veiller à la préservation et au renforcement de la paix retrouvée dans ces Etats.
5. **Nous déplorons** par contre l'émergence ou la persistance de crises dans certaines de nos régions, comme la zone sahélo-saharienne et la région des Grands Lacs et **nous nous engageons** à mettre en œuvre des actions concertées partout où le terrorisme, le crime organisé ou le fanatisme religieux menacent la souveraineté, l'autorité et l'intégrité territoriale de nos Etats.
6. **Nous sommes résolus** à n'épargner aucun effort pour faire face aux menaces que la criminalité transnationale organisée, la piraterie, le terrorisme et les trafics, **notamment des êtres humains, des drogues et des armes** représentent pour la paix et la sécurité dans les Etats et régions ACP. A cet égard, **nous plaidons** en faveur de la négociation fructueuse d'un traité solide sur le commerce des armes dans le cadre du système des Nations Unies, **et nous nous engageons** à mener, en collaboration avec la communauté internationale, toute action nécessaire à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité.
7. **Nous condamnons** vigoureusement les violences exercées contre les femmes et les enfants, y compris dans les situations de conflit armé, et **nous nous engageons** à lutter énergiquement contre ce phénomène que nous assimilons à un crime de guerre et à un crime contre l'humanité ;
8. **Nous rejetons** toute forme d'intolérance et nous nous engageons à promouvoir et protéger les droits des groupes les plus vulnérables de la société et à lutter contre toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le genre, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

9. **Nous sommes déterminés** à consolider la culture démocratique et la tenue régulière d'élections transparentes, libres et justes. A cet égard, **nous** recommandons l'adoption ou le renforcement à l'échelon continental et régional de Chartes proclamant le principe de la « tolérance zéro » en ce qui concerne l'accession ou le maintien au pouvoir par des voies non constitutionnelles.
10. **Nous réaffirmons** la déclaration du 6^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Accra (Ghana) les 2 et 3 octobre 2008 ; ainsi **nous condamnons** le recours à des mesures coercitives telles que les sanctions illégales à l'encontre de certains pays en développement en vue de les empêcher d'exercer leur droit de choisir leurs propres systèmes politiques, économiques et sociaux et **nous nous opposons** à l'application de lois et de mesures unilatérales et extraterritoriales contraires au droit international, telles que la loi Helms-Burton.

Avenir du financement du développement et partenariat mondial post-Busan

11. **Nous sommes préoccupés** par les effets des crises économique et financière mondiales de 2008 qui ont frappé de plein fouet les économies de nos Etats ACP et contribué à l'augmentation des besoins de financement.
12. **Nous relevons** qu'au delà de leur impact négatif, ces crises ont révélé la vulnérabilité des économies des Etats ACP aux chocs et qu'il importe, à l'avenir, de renforcer leur capacité de réaction face à ces situations.
13. **Nous nous félicitons de** l'amélioration des performances macroéconomiques liées à une meilleure gestion des finances publiques et à une consolidation de la qualité des institutions dans nos Etats, et du soutien de la communauté internationale qui ont ensemble permis, à court terme, d'apporter des réponses partielles aux conséquences négatives de la crise.
14. Reconnaissant l'importance de la coopération pour le financement du développement dans le monde, **nous saluons** le rôle majeur que jouent l'Union européenne et ses Etats membres dans les Etats ACP à travers les différents Accords de coopération ACP-UE et **nous les invitons** dans ce cadre à appuyer davantage les efforts déployés par les Etats ACP pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement en 2015 et au-delà.
15. **Nous prenons note** de la nouvelle approche de la politique de développement de l'UE intitulée « programme pour le changement » qui vise à accroître l'impact et l'efficacité de la coopération pour le développement en soutenant la bonne gouvernance et une croissance inclusive. A cet égard, **nous exprimons notre préoccupation** face au principe de la différenciation qui, appliqué de manière graduée, pourrait entraîner une baisse significative des ressources allouées au titre du FED, **et demandons instamment** à l'UE et à ses Etats membres de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui porteront préjudice à nos Etats, et de rester dans le cadre juridique de l'Accord de Cotonou.

16. **Nous demeurons attachés** au Fonds européen de développement, qui a constitué le principal instrument financier pour la mobilisation de l'aide au développement en faveur des Etats ACP. Durant des décennies, le FED a été mis en œuvre en dehors du cadre budgétaire ordinaire de l'UE, offrant ainsi une prévisibilité dans la programmation des projets et des programmes de développement, et **nous souhaitons vivement** que cette approche soit maintenue.
17. **Nous estimons** que dans le domaine de la coopération pour le financement du développement, l'UE et ses Etats membres ont un rôle essentiel à jouer et une responsabilité politique à assumer, et que nous devons, ensemble dans le cadre de notre coopération, veiller à ce que les crises économique et financière récentes ne remettent en cause la validité de nos engagements.
18. **Nous encourageons** la communauté internationale à maintenir son engagement en faveur des Objectifs du millénaire pour le développement et **nous réitérons** notre engagement à œuvrer tant individuellement que collectivement à l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Paris et du partenariat post-Busan pour une coopération efficace au service du développement, en accordant une attention particulière à la coopération sud-sud et triangulaire, et à tendre vers la fin de la dépendance à l'égard de l'aide.
19. **Nous reconnaissons**, comme le relève l'Accord de partenariat mondial de Busan pour une coopération au service du développement, que « la Coopération Sud-Sud et Triangulaire a le potentiel pour transformer les politiques et les approches des pays en développement par l'apport de solutions d'initiative locale plus adaptées au contexte de chaque pays » et qu'il nous revient d'exploiter et traduire stratégiquement ce potentiel à travers des mesures tangibles, favorables à un développement équitable, durable et axé sur des résultats.
20. **Nous relevons**, toutefois, que la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud sont complémentaires et **soulignons** la nécessité pour le Groupe ACP de renforcer la coopération au développement intra-ACP et de s'adapter efficacement à l'environnement mondial en perpétuelle mutation afin de surmonter les nouveaux défis, et à explorer les possibilités d'un meilleur positionnement du Groupe à l'échelle internationale.
21. **Nous réaffirmons** l'engagement de nos Etats à construire des économies stables dans un contexte économique mondial ouvert, en renforçant la résilience grâce à une plus grande diversification des économies, une meilleure mobilisation des ressources internes et régionales, une diversification des sources de financement et une amélioration de la sécurité et du climat des investissements.
22. **Nous sommes préoccupés** par les effets négatifs du service des dettes extérieure et intérieure sur la croissance, l'épargne, l'investissement et la prospérité dans nos Etats, eu égard au fait que les niveaux insoutenables de la dette dans la plupart de ces Etats sont de nature à décourager tout investissement dans les infrastructures physiques, humaines et sociales.

Perspectives d'avenir pour le commerce et le développement ACP

23. **Nous notons** que la part actuelle de nos États dans le commerce international est nettement en deçà des attentes et que cette question mérite une attention particulière. Il est par ailleurs extrêmement préoccupant de constater que, malgré une population globale de plus de 986 millions d'habitants, soit 15% de la population mondiale, nos États ne représentent collectivement qu'une part infime (3%) des échanges mondiaux des biens et services. **Nous sommes conscients** de la nécessité de créer davantage d'emplois, d'élargir les possibilités en matière d'activités génératrices de revenus, de renforcer les services sociaux fournis à nos populations qui ne cessent de croître, et d'établir des bases pour une amélioration de la résilience et de la pérennité de notre production et de nos échanges. **Nous reconnaissons** également que la participation accrue de nos États aux échanges internationaux représente un redoutable défi compte tenu de leur faible participation au commerce mondial des biens et de leur marginalisation évidente au niveau des flux commerciaux internationaux.
24. **Nous nous engageons** dès lors à adopter, individuellement et collectivement, des approches stratégiques et des mesures politiques nationales, régionales, intra-ACP et internationales en vue d'accroître notre participation aux échanges internationaux et de promouvoir un développement plus global, par le biais d'une stimulation de la croissance économique, d'un renforcement des capacités de production, d'une réduction de la pauvreté et d'une transformation structurelle.
25. A cet égard, **nous reconnaissons** la nécessité de diversifier nos marchés d'exportation compte tenu du faible niveau de la demande sur nos marchés traditionnels dû aux crises économiques et financières que le monde vit actuellement. Par ailleurs, **nous sommes disposés** à envisager la conclusion d'accords commerciaux, notamment des régimes préférentiels couplés à des accords commerciaux sur les investissements, les transferts de technologies et les mesures de relance de la production, avec pour objectif d'accéder à de nouveaux marchés et d'améliorer et de diversifier les capacités de production de nos États.
26. **Nous constatons** avec inquiétude que les efforts que nous déployons depuis des années pour réduire notre dépendance vis-à-vis des produits de base et diversifier notre production, par le biais notamment d'une transformation industrielle plus poussée, ont produit peu de résultats. La limitation de notre production à une gamme réduite de produits de base entrave la relance économique nécessaire pour un développement économique durable et renforcé. La dépendance constante à l'égard des exportations de produits de base agricoles bruts continue par ailleurs de limiter la transformation et l'ajout de valeur dans nos États.

27. Par conséquent, **nous réitérons** notre résolution à réduire notre dépendance vis-à-vis des produits de base, en déployant des efforts concertés pour accroître la valeur ajoutée et le contenu technologique de nos exportations de produits de base, et pour diversifier les secteurs de l'industrie et des services présentant un potentiel en termes de croissance dynamique, de promotion du développement et de résistance à l'instabilité des prix. Compte tenu de la taille réduite des économies de nos États, **nous nous engageons** à mettre au point des produits-créneaux tels que des produits agricoles biologiques, des produits forestiers de grande valeur, des services touristiques et de pêche et autres services de transport connexes, des services liés aux TIC, ainsi qu'une vaste gamme d'industries créatives dans les domaines de la musique, du cinéma et des arts. Nous reconnaissons également la nécessité de développer nos secteurs des services de sorte à favoriser la diversification de notre production et de nos échanges, et à établir des liens multiformes avec d'autres secteurs économiques, notamment l'agriculture et l'industrie.
28. **Nous constatons** que, bien qu'ils aient bénéficié des prix exceptionnellement élevés de ces produits de base et ont été ainsi en mesure d'améliorer leurs balances commerciales et les niveaux de leurs recettes fiscales pendant les périodes d'envolée de ces prix, les États ACP producteurs de minéraux et de pétrole doivent faire face à des défis liés à l'appréciation des taux de change qui réduit à néant la compétitivité de leurs autres exportations. **Nous nous engageons** dès lors à veiller à ce qu'un lien soit établi entre les activités d'exploitation minière et d'autres secteurs de sorte qu'elles contribuent effectivement à un développement économique global, et à ce que les recettes exceptionnelles générées par ces ressources soient investies dans le développement d'autres secteurs économiques plus durables tels que l'agriculture et l'industrie, et détenues en fiducie dans des fonds souverains pour les futures générations.
29. **Nous notons** les conséquences négatives que la forte augmentation des recettes d'un pays découlant d'un flux important d'investissements et d'un accroissement de ses recettes à la suite d'une envolée des prix des produits de base pourraient avoir. A cet égard, **nous réaffirmons** la nécessité d'une utilisation et d'une gestion efficaces et efficaces de ces ressources de façon à éviter un taux d'inflation élevé et l'érosion du pouvoir d'achat des revenus qui en découlerait, en particulier pour les populations pauvres.
30. **Nous nous engageons** à poursuivre le développement des infrastructures de transport et autres infrastructures liées au commerce, ainsi que la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce dont nos pays ont besoin pour assurer la compétitivité de leur production et de leurs échanges. Nos États s'engagent à utiliser l'Initiative Aide pour le commerce de l'OMC pour canaliser les ressources financières nouvelles et additionnelles au titre de l'assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités commerciales vers le développement, la réhabilitation et la modernisation des infrastructures. Par ailleurs, **nous nous engageons à œuvrer** à un développement de la production et des échanges respectueux de la biodiversité, et à exploiter pleinement le lien positif entre le commerce, l'investissement, l'atténuation du changement climatique et les mesures d'adaptation à ce phénomène.

31. Au niveau tous-ACP, **nous devons exploiter pleinement** le potentiel des échanges intra-ACP et faire en sorte que le commerce devienne un moteur important de notre croissance économique et de notre développement. Nous devons approfondir notre réflexion sur la faisabilité d'un accord commercial à l'échelle tous-ACP, et de la mise en place d'arrangements ou de mécanismes régionaux inter-ACP d'intégration économique pouvant servir de cadre pour la facilitation et la promotion des échanges, de la coopération économique et de l'intégration entre nos États.
32. **Nous sommes favorables** à une étude de faisabilité portant sur la création d'une Banque ACP du commerce et de l'investissement sur la base de l'étude préliminaire et des travaux déjà réalisés.
33. Au plan international, **nous sommes favorables** à un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, apte à contribuer à la croissance, au développement durable et à la création d'emplois, en particulier dans les États ACP. **Nous insistons particulièrement** sur la nécessité de mener à terme le cycle de Doha des négociations commerciales multilatérales, en respectant pleinement le mandat en matière de développement et en prenant en compte les besoins et les priorités des Membres économiquement faibles, dont la plupart des États ACP. **Nous pensons** que des résultats positifs seraient de nature à contribuer au développement des échanges mondiaux, à prévenir le protectionnisme, notamment dans les pays économiquement avancés, et à ouvrir de nouveaux horizons pour nos États. A cet égard, nous invitons les pays développés à s'abstenir de tout protectionnisme sous forme notamment de barrières tarifaires, non tarifaires, de subventions et d'autres obstacles au commerce, et à supprimer toutes les mesures de cette nature déjà prises.

Relations commerciales ACP-UE, y compris les Accords de partenariat économique (APE)

34. Concernant les relations commerciales bilatérales ACP-UE, **nous rappelons** que les objectifs fondamentaux de la coopération commerciale et économique sont la transformation des économies ACP et l'amélioration de leur compétitivité, la promotion du développement durable, la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté, ainsi qu'une participation accrue de nos États au commerce international. Par conséquent, nous comptons négocier des APE qui soient des instruments du développement, en veillant à ce que les dispositions qui seront adoptées prennent en compte les niveaux de développement de nos États, dont 40 sont des PMA tandis que les autres ont un indice de pauvreté élevé ou des économies vulnérables du fait de leur statut de pays insulaires, enclavés, en situation de conflit ou sortant d'une situation de conflit.
35. **Par conséquent, nous déplorons le fait** qu'après 10 années de négociations, le processus n'ait toujours pas produit les résultats souhaités. En effet, à ce jour, une seule région a conclu un APE complet et commencé sa mise en œuvre. Les autres ont conclu des accords intérimaires qu'ils ont signés ou paraphés uniquement parce qu'ils se devaient d'éviter une perturbation de leurs échanges dès décembre 2007, tout en s'engageant à mener à terme les négociations sur les questions en instance. **Nous notons** que plusieurs questions litigieuses, qui limitent considérablement la marge de manœuvre ou nuisent à

l'équilibre des droits et des obligations dans les APE, n'ont pas encore été réglées et que les progrès réalisés dans ce domaine sont insatisfaisants. Afin de lever ces blocages et de faciliter la participation de l'ensemble de nos États, en particulier les PMA, au processus des APE, il conviendrait de mettre à profit toutes les flexibilités existantes pour assurer la prise en compte de nos intérêts et de nos préoccupations. **Nous demandons** qu'à chaque fois que le potentiel des discussions au niveau technique sur les questions en instance est épuisé, les questions n'ayant pas de lien avec la compatibilité avec les règles de l'OMC soient exclues des négociations.

36. **Nous notons** que les APE ont compromis les processus d'intégration régionale, en ce sens que, dans certaines de nos régions, les échanges avec l'Union européenne sont régis par différents régimes commerciaux. **Nous réaffirmons** que la consolidation de ces processus devrait primer sur tout engagement de libéralisation des échanges souscrit dans le cadre du processus des APE. **Nous affirmons** par ailleurs qu'il convient d'accorder aux régions dont la majorité des membres sont des PMA un statut équivalent à celui des PMA. À cet égard, **nous appelons** à un examen plus approfondi de la proposition relative à un système commun et renforcé de préférences commerciales en faveur des pays les moins avancés (PMA) et des pays à faible revenu (PFR).
37. Afin d'éviter des répercussions négatives sur le tissu socioéconomique et la situation politique des États ACP, **nous appelons** à l'intégration de mesures d'atténuation telles que des seuils de référence, un suivi, une modulation ou un réaménagement des listes d'engagements, ainsi que des mesures d'accompagnement dans le processus des APE. **Nous demandons** des ressources additionnelles et soulignons la nécessité de créer un fonds pour les APE, de façon à disposer de ressources spécifiquement réservées à cet effet et prévisibles au titre de la levée des contraintes liées à l'offre, du renforcement des capacités de production, de l'amélioration de la compétitivité et du financement des coûts d'ajustement liés aux APE.
38. **Nous sommes préoccupés** par l'adoption par l'Union européenne de nombreux règlements, législations et autres mesures non tarifaires qui constituent en réalité des obstacles techniques au commerce. La conclusion, avec des pays tiers, d'accords de libre-échange en vertu desquels la CE accorde des préférences qui affectent la compétitivité des produits d'exportation importants pour nos États constitue pour nous un sujet de préoccupation supplémentaire. Lors des négociations avec des tierces parties, l'UE devrait respecter ses engagements eu égard à la préservation des avantages accordés aux exportations ACP sur ses marchés. Les avantages tangibles des APE doivent être sauvegardés dans les accords de libre-échange dans lesquels sont impliqués des pays concurrents des États ACP. La CE devrait toujours consulter les ACP avant d'accorder des préférences, conformément aux articles pertinents de l'Accord de Cotonou.
39. L'attitude de la CE consistant à exiger la mise en œuvre des accords intérimaires paraphés ou signés en 2007, alors que les négociations se poursuivent et que certains aspects de ces accords n'ont pas encore été réglés est une source de profonde préoccupation. **Nous appelons** l'Union européenne à ne pas priver certains États ACP des avantages en termes d'accès aux marchés, qu'elle qu'en soit la raison. À cet égard, **nous avons pris note** du vote du Parlement européen sur la proposition d'amendement au règlement 1528/2007 relatif à l'accès aux marchés. **Nous exhortons** le Conseil de l'UE à adopter une position consistant à laisser les négociations se poursuivre sans imposer une limitation de temps, de façon à ce qu'elles débouchent sur un accord satisfaisant pour toutes les parties, dont la mise en œuvre résiste à l'épreuve du temps.

40. **Nous appelons** à l'introduction dans les APE de dispositions exécutoires et propices au développement, de façon à garantir une mise en œuvre bénéfique des accords déjà conclus. **Nous demandons** par ailleurs qu'une cohérence soit assurée entre les programmes d'intégration régionale, les Accords de partenariat économique et les engagements souscrits dans le cadre du cycle de Doha, par le biais d'une coordination accrue entre les négociateurs dans ces trois domaines.
41. Alors que les négociations des APE se poursuivent dans certaines régions, **nous notons avec préoccupation** que la révision du système européen de préférences généralisées (SPG) tend à priver les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et ceux qui n'ont pas signé un APE du bénéfice des dispositions relatives au SPG. **Nous dénonçons** l'utilisation du revenu national brut par habitant comme seul critère de classement des pays en termes d'éligibilité au régime SPG, et **nous demandons** la prise en compte d'autres variables telles que la taille du pays, l'importance économique et démographique, le niveau d'endettement, la vulnérabilité, l'enclavement, les situations de conflit et post-conflit, l'aridité climatique et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. A cet égard **nous affirmons** que les pays à revenu intermédiaire ont toujours besoin d'un accès préférentiel aux ressources financières pour maintenir leur niveau de développement.
42. **Nous considérons** que les APE doivent se fonder sur les acquis des relations commerciales ACP-UE, et réaffirmons dès lors qu'aucun État ACP ne devrait se retrouver, à l'issue du processus des APE, dans une situation moins favorable que celle dont il jouissait dans le cadre des précédents arrangements commerciaux ACP-UE.
43. **Nous réaffirmons** notre engagement à poursuivre les négociations avec célérité en vue de la conclusion des APE capables d'impulser le développement économique et social de nos pays et l'intégration régionale dans le Groupe ACP, et d'accélérer le processus de négociation par des voies consensuelles. A cet effet, et compte tenu des difficultés rencontrées par le passé et du temps considérable requis pour organiser un Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement ACP-UE sur les APE, nous convenons de mettre en place un panel de haut niveau chargé de s'approprier ce dossier et d'apporter aux négociations l'impulsion politique qui permettra de trouver des solutions aux questions litigieuses dont la non résolution a conduit à l'enlisement du processus de négociation. Le panel de haut niveau appuyé par sept (7) Experts provenant de chacune des configurations APE, sera composé de six (6) Chefs d'Etat et de Gouvernement, à savoir un (01) pour l'Union Africaine, un (01) pour le CARIFORUM, un (01) pour les Etats ACP du Forum du Pacifique et les (03) membres de la Troïka de l'Union européenne. Ce panel, dont la mission est de sortir le processus de l'impasse, devra s'employer à tenir sa première réunion à Bruxelles avant la fin de janvier 2013. Cette rencontre sera précédée d'une réunion des sept (07) experts régionaux ACP pour les APE auxquels se joindront également sept experts de la Commission européenne.

44. **Nous invitons** l'Union européenne à assurer la cohérence de ses politiques en matière de développement, d'agriculture et de commerce, une notion fondamentale à laquelle elle est profondément attachée, et à veiller également à ce que les initiatives de développement qu'elle finance et les possibilités d'accès à ses marchés offertes aux Etats ACP ne soient pas réduites à néant ou vidées de leur substance par des mesures adoptées aux plans national ou international

Développement durable, changement climatique, sécurité alimentaire et développement rural dans les Etats ACP

45. **Nous reconnaissons** le lien existant entre le changement climatique, le développement durable et l'éradication de la pauvreté, et approuvons le texte final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulé « L'avenir que nous voulons », qui affirme que l'éradication de la pauvreté représente "le plus grand défi planétaire auquel le monde est aujourd'hui confronté", et **nous appuyons** les efforts déployés en vue de réaliser les OMD et le développement durable après 2015 selon des modalités ne remettant pas en cause les progrès accomplis dans ce domaine.
46. **Nous affirmons** que le changement climatique représente une des principales menaces immédiates et à long terme de nature à compromettre la réalisation du développement durable et la survie même d'un grand nombre de nos Etats, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays africains.
47. **Nous notons** avec une profonde préoccupation que, selon les données scientifiques, les effets néfastes du changement climatique, notamment la montée des niveaux des mers et les marées de tempête, les inondations, les sécheresses et les phénomènes climatiques extrêmes, le blanchissement corallien, l'érosion du littoral, et la modification de la configuration des précipitations sont plus fréquents et plus désastreux que prévu, et qu'ils menacent les moyens de subsistance, la paix et la sécurité, les ressources en eau et la sécurité alimentaire, et provoquent des déplacements de population dans nos Etats.
48. A cet égard, **nous réaffirmons** l'importance de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
49. **Nous sommes favorables** à une deuxième période d'engagement rigoureuse au titre du Protocole de Kyoto, et **soulignons** que le processus lancé dans le cadre de la Plateforme de Durban pour une action renforcée doit déboucher sur un protocole annexé à la Convention couvrant notamment des questions telles que les mesures d'atténuation et d'adaptation, le financement, la mise au point et le transfert de technologies, la transparence des actions et de l'appui, et le renforcement des capacités.
50. **Nous réaffirmons** que la mise en œuvre de politiques et d'actions de lutte contre le changement climatique aptes à protéger la biodiversité et à combattre la sécheresse, y compris l'utilisation des savoirs traditionnels, est de nature à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable.

51. **Nous exhortons vivement** les Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), à mettre en œuvre les résultats de la Conférence de Doha sur le changement climatique, et à continuer d'œuvrer de manière constructive et urgente au règlement des autres questions encore en suspens.
52. **Nous reconnaissons** le rôle de l'agriculture en tant que moteur de croissance et de développement économique. Par conséquent, **nous nous engageons à** accroître durablement notre production et notre productivité agricoles, par une meilleure gestion des terres et de l'eau, en adoptant de meilleures technologies agricoles, en instaurant un environnement adéquat et apte à attirer davantage d'investissements publics et privés. **Nous sommes par ailleurs résolus à** favoriser le bon fonctionnement des marchés et à réfléchir à la mise en place d'outils d'atténuation et de gestion des risques liés à la sécurité alimentaire dans nos Etats, notamment la trop grande instabilité des prix des produits de base agricoles, le changement climatique et les catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les inondations, les ouragans et les raz-de-marée, en particulier dans les pays les plus vulnérables tels que les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays enclavés.
53. **Nous réaffirmons** que tout citoyen ACP a droit à une alimentation saine, suffisante et nutritive, en conformité avec le principe de réalisation progressive du droit à la terre et à une alimentation adéquate en tant qu'instrument de la sécurité et de la souveraineté alimentaires au plan national.
54. Afin d'améliorer cette sécurité alimentaire, **nous nous engageons à** améliorer la disponibilité d'une alimentation saine et nutritive et l'accès à cette alimentation pour les populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, grâce à un accroissement durable de la productivité, une amélioration de l'information sur les marchés et une plus grande ouverture de ces marchés, la mise en œuvre de politiques globales en matière de développement rural, d'agriculture et de gestion foncière, une promotion des investissements dans le secteur agricole, ainsi qu'une promotion de la recherche agricole, de l'innovation dans l'agriculture et d'une recherche-développement fondée sur des résultats dans le cadre des mécanismes nationaux de recherche et du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI).
55. **Nous constatons** avec une profonde préoccupation la situation difficile de nos producteurs agricoles qui, bien qu'ils soient les premiers producteurs de denrées alimentaires, constituent aujourd'hui encore la frange de la population la plus pauvre et la plus exposée à l'insécurité alimentaire. **Nous prenons le ferme engagement** de mettre en œuvre une vaste gamme d'actions, y compris dans le domaine des savoirs traditionnels, visant à améliorer leur productivité et leurs revenus, de façon à accroître l'accès aux produits alimentaires pour les populations plus vulnérables et à améliorer l'offre sur les marchés intérieurs et internationaux. À cet égard, nous appelons à un soutien accru de la communauté internationale dans le cadre d'une coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire renforcée.

56. **Nous prenons acte** du rôle important joué par les organisations et les donateurs internationaux dans la sécurité alimentaire de nos États. Nous invitons ces organisations et d'autres partenaires à maintenir et à renforcer leurs efforts dans ce domaine, et à améliorer leur coordination et leur efficacité.
57. **Nous soulignons** l'importance de la culture dans le développement durable, car il n'y a « *Pas de Futur sans Culture* ». **Nous reconnaissons** l'importance, la richesse et la diversité des différentes cultures et traditions des peuples des États ACP, ainsi que la valeur politique et économique considérable des échanges culturels, et leur contribution à la paix, à l'harmonie et à la stabilité au sein des États et entre ceux-ci dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud. A cet égard, **nous réitérons** notre volonté de promouvoir les industries culturelles de nos États et **nous considérons** que celles-ci doivent être une composante essentielle des stratégies de développement au niveau national et régional et doivent s'appuyer sur la diversité culturelle du Groupe des États ACP.

Energie et développement durable dans les États ACP

58. Reconnaissant l'importance de l'énergie comme vecteur du développement durable et constatant que les énormes potentialités en énergies renouvelables ou non-renouvelables dont un grand nombre de nos États disposent sont insuffisamment mises à profit du fait de politiques d'exploitation, d'investissement et de valorisation inadaptées, **nous sommes déterminés** à jeter les bases d'une approche plus stratégique de l'exploitation des ressources énergétiques pour créer la richesse dans nos États, surmonter la pauvreté énergétique et favoriser une dynamique de croissance économique et humaine durable.
59. **Nous sommes déterminés** à apporter des solutions efficaces au double défi auquel nos États doivent faire face, notamment celui de réduire la pauvreté énergétique tout en prenant en compte les exigences du changement climatique et à saisir les opportunités offertes par l'augmentation de la demande énergétique.
60. **Nous sommes résolus** à jeter les bases d'une coopération intra-ACP dans le domaine énergétique afin de répondre aux défis en matière de disponibilité, de distribution et de distribution et de gestion.
61. **Nous encourageons** les États ACP à promouvoir des politiques et des stratégies pertinentes pour le développement des énergies renouvelables et des technologies à faibles émissions de carbone, garantissant la connectivité dans les zones rurales, en tant qu'un moyen d'assurer l'accès universel à l'énergie et de contribuer à l'équité sociale et économique. Dans cette optique, **nous envisageons** la mise en place d'un programme tous-ACP pour la promotion des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.
62. **Nous encourageons** les États ACP richement dotés en ressources énergétiques à instituer des plateformes pour un dialogue au niveau ACP visant à mettre au point de bonnes pratiques législatives, réglementaires et institutionnelles en matière d'exploitation et de gestion durable de ces ressources, afin d'accélérer le développement humain durable et l'amélioration des niveaux de vie de nos populations.

63. A cet égard, **nous nous félicitons** de la proclamation par les Nations Unies de l'année 2012 comme « Année internationale de l'énergie durable pour tous » et **nous reconnaissons** la contribution de la Facilité ACP-UE pour l'énergie à la réalisation des objectifs énoncés. En outre, nous accueillons favorablement la proposition de proclamation, par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une « Décennie des Nations Unies pour l'énergie durable pour tous » commençant le 1^{er} janvier 2014, afin de continuer à bâtir sur le momentum créé, et de promouvoir l'action à tous les niveaux.

Situation du Groupe ACP à l'horizon 2015 et au-delà

64. **Nous sommes pleinement conscients et fermement convaincus** qu'à ce stade critique de l'existence de notre organisation intergouvernementale et tricontinentale unique en son genre, la transformation et le renouvellement profond que nous appelons de nos vœux ne représentent plus aujourd'hui de simples options, mais des changements stratégiques impératifs dont nous ne pouvons plus faire l'économie.
65. Nous fondant sur l'Accord de Georgetown, **nous réaffirmons** avec fermeté notre volonté de rester unis en tant que Groupe sur la base des valeurs de paix et de solidarité, d'unité d'action et d'identité qui nous caractérisent et **nous sommes résolus** à poursuivre et à maintenir la pertinence et l'efficacité de notre Groupe en approfondissant et en renforçant les relations ACP-UE en tant que modèle d'accord Nord-Sud de coopération au développement, tout en développant et en diversifiant nos partenariats avec les pays du Sud et d'autres nations, dans le but d'éradiquer la pauvreté et de réaliser le développement durable dans nos pays.
66. **Nous reconnaissons** l'importance et la nécessité urgente d'un processus systématique et global visant à insuffler davantage de dynamisme, d'innovation et de cohésion dans le Groupe ACP, dans la perspective des discussions avec l'Union européenne dans le cadre du troisième examen quinquennal de l'Accord de partenariat de Cotonou prévu en 2015.
67. Dans un monde en mutation, **nous réaffirmons** notre volonté de renforcer la coopération historique et unique qui nous lie à l'Union européenne et ses États membres, à travers un nouvel accord de partenariat bénéfique aux deux parties après 2020, tout en renforçant les initiatives déjà en cours dans le cadre de la diversification des partenariats avec l'ensemble des pays du Sud.
68. **Nous constatons** que l'architecture de la coopération internationale au développement connaît un profond bouleversement caractérisé par le développement de la coopération Sud-Sud et avec les pays émergents qui ouvre de nouveaux horizons et espaces pour les échanges, les investissements et l'assistance technique. A cet égard, **nous soulignons** la nécessité pour notre Groupe de renforcer la coopération intra-ACP au développement, de prendre en compte la nécessité de garantir sa pérennité financière, de s'adapter avec efficacité à un environnement mondial agité par des turbulences, et de réfléchir à la possibilité d'un meilleur positionnement de notre Groupe sur la scène internationale.

69. Soucieux de transformer le Groupe ACP de sorte à en faire un acteur mondial majeur dans la promotion d'un multilatéralisme apte à garantir la paix, la sécurité et la gouvernance démocratique, **nous sommes déterminés** à être les fervents défenseurs de partenariats entre les pays en développement de nature à promouvoir des causes communes à l'ensemble de l'humanité, à protéger les riches patrimoines culturels de nos États membres, et à accélérer les processus d'intégration aptes à procurer des avantages réciproques à nos sociétés.
70. **Nous prenons l'engagement** d'œuvrer collectivement et solidairement à la pleine utilisation des ressources naturelles et du capital humain considérables dont disposent nos Etats afin de maintenir et de renforcer davantage leur croissance et leur développement en conjuguant les efforts avec nos partenaires, de tirer profit des perspectives et des nouvelles opportunités qui s'offrent à nous, tout en ayant à l'esprit que notre avenir appelle de notre part une plus grande responsabilité en vue d'une appropriation et d'une autonomie progressives du Groupe ACP.
71. **Nous nous félicitons** de l'initiative des Ministres ACP à conduire des travaux sur les perspectives d'avenir du Groupe ACP et en soumettre les recommandations au Sommet. **Nous notons avec satisfaction** la mise en place, à cet effet, du Groupe de travail des ambassadeurs, ainsi que le projet de constitution d'un Groupe d'éminentes personnalités devant enrichir la réflexion sur la mission, la vision, l'organisation et la réforme du Groupe ACP pour lui permettre de répondre aux défis du monde en croissante évolution. **Nous saluons** le soutien apporté par le Secrétariat ACP et **l'invitons** à poursuivre ses efforts. **Nous demandons** également de veiller à une bonne coordination avec l'Assemblée parlementaire ACP.
72. **Nous soulignons** par ailleurs la nécessité de consolider l'engagement du Groupe ACP en faveur de partenariats stratégiques avec d'autres groupes d'Etats et d'autres organisations et partenaires internationaux, de façon à promouvoir et à réaliser les objectifs et les principes du Groupe ACP. Nous appelons également à la création d'une organisation de coopération économique Sud-Sud en vue de rationaliser les affiliations de nos Etats à de multiples organismes régionaux.
73. **Nous chargeons** le Secrétaire général du Groupe ACP de transmettre la présente Déclaration de Sipopo au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Président du Conseil européen, au Président de la Commission européenne, au Président du Parlement européen, aux organisations d'intégration régionale ACP ainsi qu'aux organisations internationales pertinentes et aux autres partenaires de développement.

Fait à Sipopo, le 14 décembre 2012

Pour le Sommet

S. E. M. Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO
Président de la République de Guinée équatoriale
Président en exercice du 7^{ème} Sommet des
Chefs d'Etat et de Gouvernement ACP